



**DECISION N°004/D/C-AKGA/SG/2020 DU 19 MAI 2020
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°004/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 13/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
NEUF (09) FORAGES EQUIPES DE PMH, EN DEUX (02) LOTS DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE
D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances pour l'exercice 2020 ;
- Vu la Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et de autres entités publiques, pour l'exercice 2020.
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°004/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 13/03/2020 et de l'Additif N°002/ADD/C-AKGA/CIPM/2020 du 07/04/2020 pour les travaux de construction de neuf (09) forages équipés de PMH, en deux lots, dans certaines localités de la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 avril 2020.
- Vu La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 06 mai 2020.

DECIDE

Article 1^{er} : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du Marché relatif à la consultation susmentionnée :

OBJET ET LIEUX D'EXECUTION	N° LOT	ATTRIBUTAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC (EN FCFA)	DELAI D'EXECUTION
Construction de quatre (04) forages équipés de PMH dans les localités de KOUDOU-SSO, MENGANA-SSO, NTONGA et SSO-MVOG NYENGUE, dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	Lot 1	MARTEAU SERVICES SARL BP : 33192 YAOUNDE TÉL : 699 990 855	BIP MINDDEVEL 2020	30 396 288	Quatre (04) mois
Construction de cinq (05) forages équipés de PMH dans les localités d'AFEM (MEDOMBO ISRAEL), MINGUEME, ZALOM II, ZALOM III ET BONDI-VILLAGE, dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	Lot 2	MARTEAU SERVICES SARL BP : 33192 YAOUNDE TÉL : 699 990 855	BIP MINDDEVEL 2020 BIP MINADER 2020	37 995 359	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- ✓ PREFET/NM/AKGA ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

